

**RAPPORT**  
DE GESTION

2014



**RÉSUMÉ**



**CAISSE DE PENSIONS**  
de la République et Canton du Jura

# RAPPORT

## DE GESTION 2014

### Mise en œuvre des deux plus grands chantiers de l'histoire de la Caisse

Le premier chantier fut l'implémentation de la nouvelle loi et de ses règlements d'application dans la cadre de la nouvelle primauté des cotisations. Un tel changement a nécessité non seulement l'adaptation des bases légales, mais également la réalisation des étapes suivantes :

- formation des collaborateurs de la Caisse de pensions ;
- information aux assurés et aux pensionnés ;
- adaptation de l'application informatique de gestion des assurés et des pensionnés ;
- modification des procédures de gestion et de contrôle interne.

L'ensemble de ces étapes ont pu être menées à bien durant l'exercice sous revue. En particulier, tous les assurés ont reçu en avril de l'année passée une nouvelle fiche d'assurance répertoriant l'ensemble de leurs prestations assurées. Ce document était accompagné d'une fiche d'assurance comparative permettant d'observer les changements entre l'ancien droit et la nouvelle réglementation propre à la primauté des cotisations.

Par ailleurs, peu de contestations ou de recours ont vu le jour à la suite du changement de primauté. Cela signifie que la nouvelle loi et les règlements d'application sont conformes au droit fédéral et correspondent à la doctrine et à la jurisprudence en matière de prévoyance professionnelle. Cela signifie également que les renseignements qui ont été donnés aux assurés ont été compréhensibles et répondaient aux attentes de ces derniers. Le Conseil tient ici à remercier l'ensemble du personnel administratif qui n'a pas ménagé sa peine pour que cet immense chantier puisse être terminé dans des délais raisonnables.

Le deuxième plus grand chantier de l'histoire de la Caisse fut le début de la construction du Campus Strate J à Delémont qui accueillera, à partir de la rentrée académique 2016 – 2017, l'administration et/ou les étudiants de plusieurs entités intercantionales (HES-SO, HE-Arc et HEP-BE-JUNE).

Ce bâtiment a été devisé à plus de CHF 60 millions et représentera, une fois achevé, entre 5 et 6 % de la fortune de la Caisse. Un contrat de leasing immobilier a été signé avec la société immobilière (SI HE-Jura), chargée de gérer administrativement ce campus, et prévoit notamment la prise en compte, durant une période de 30 ans, d'un taux d'intérêt légèrement supérieur au taux technique de 3 %. Ainsi, cet investissement entre parfaitement dans l'allocation stratégique de la Caisse qui tend à davantage de sécurité, tout en garantissant, sur une telle durée, un rendement supérieur aux obligations de la Confédération.

### Résultat financier

L'exercice 2014 a également été marqué par une très bonne performance, soit 6,9 %, réalisée sur les marchés financiers (7,2 % en 2013). Cependant, elle se situe en deçà de la moyenne observée dans les caisses de pensions suisses (7,3 %). Cet excellent résultat a ainsi permis d'augmenter globalement les réserves de fluctuations de la Caisse, tout en maintenant un degré de couverture supérieur au chemin de croissance préconisé par l'expert agréé.

Cette sous-performance, comparativement aux autres caisses de pensions, s'explique notamment par le fait que la Caisse disposait durant l'exercice sous revue d'importantes liquidités, dont la rémunération était comprise entre 0,0 % et 0,5 %. Or, si ces liquidités avaient été placées en obligations suisses de première qualité, la performance aurait été, pour cette part de la fortune, de 6,8 % ; un taux correspondant à l'indice SBI AAA-BBB. La performance extraordinaire des obligations suisses est la conséquence directe de la baisse des taux d'intérêt, lesquels se sont approchés, en fin d'exercice, de 0,0 %.

Ladite sous-performance s'explique également par le fait que la Caisse a, une nouvelle fois, procédé à d'importantes rénovations de son parc immobilier. Le rajeunissement des immeubles de la Caisse a eu un impact positif, dans la mesure où il a permis d'augmenter le taux d'occupation global à 95,8 % contre 93,6 % une année auparavant. Cependant, cela s'est fait au détriment du rendement de l'exercice sous revue qui affiche, pour cette classe d'actifs, 1,9 % contre des rendements nets de plus de 5 % pour la plupart des caisses de pensions suisses dans le domaine immobilier.

### Principal enjeu pour l'avenir

En automne 2015, l'expert agréé de la Caisse rendra les conclusions de son rapport d'expertise actuarielle. Ce document projette la situation financière de la Caisse à un horizon de 20 ans, sur la base d'hypothèses réalistes, telles que l'évolution du rapport démographique, l'inflation ou la performance attendue sur les marchés financiers. Or, considérant la faiblesse des taux d'intérêt actuels, il est probable que le troisième cotisant, représenté par les rendements de la fortune, soit, à l'avenir, plus faible que par le passé. L'expert examinera les conséquences d'une diminution des rendements financiers sur l'évolution de la situation financière de la Caisse et, en particulier, sur le chemin de croissance que celle-ci est appelée à respecter.

Le président : Claude-Alain Chapatte

Le directeur : Christian Affolter

## VOICI, EN RÉSUMÉ, QUELQUES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2014 EN COMPARAISON AVEC CEUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT :

<b>Exercice</b> (Montants en CHF)	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Performance de la Caisse</b>	<b>6,9 %</b>	<b>7,2 %</b>
Performance moyenne des caisses de pensions suisses *	7,3 %	6,3 %
<b>Situation au</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>01.01.2014</b>
Total du bilan	1'165,2 millions	1'104,2 millions
<b>Degrés de couverture **</b>		
- art. 44 OPP2	<b>67,7 %</b>	<b>65,5 %</b>
- art. 72b LPP (global)	<b>58,3 %</b>	<b>56,7 %</b>
- art. 72b LPP (actifs)	<b>18,0 %</b>	<b>17,3 %</b>
Part de financement en répartition (dont réserves de fluctuations)	707,5 millions (159,3 millions)	724,7 millions (147,6 millions)
Effectif des assurés	6'558	6'530
Effectif des pensionnés	2'648	2'542

\* Enquêtes annuelles de Swisscanto sur les caisses de pensions suisses

\*\* La définition des différents degrés de couverture est donnée au chiffre 9.1 de l'annexe aux comptes

### Remarque importante :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Caisse de pensions est autorisée, conformément à l'art. 72a LPP, à déroger au principe de la capitalisation complète et est tenue de respecter son plan de financement élaboré dans un système de capitalisation partielle. L'objectif de couverture à court terme est celui défini par ce plan de financement (voir chapitre 9 de l'annexe aux comptes). En l'occurrence, au 31 décembre 2014, l'expert a estimé que la Caisse devait atteindre un degré de couverture d'au moins 57,0 % au sens de l'art. 72b LPP (global) (effectif : 58,3 %). Si celle-ci n'avait pas atteint cet objectif à cette dernière date, elle aurait dû présenter un découvert technique.

Dans la mesure où la Caisse est autorisée à financer son plan de prévoyance selon le système de capitalisation partielle, elle présente ainsi une part de financement en répartition qui correspond à la différence entre sa fortune nette et ses engagements. En 2052, étant donné qu'elle devra atteindre un objectif de couverture d'au moins 80 %, cette part de financement en répartition ne pourra plus dépasser 20 % de la totalité des engagements de la Caisse.

(en milliers de CHF)	31.12.2014	01.01.2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Placements</b>	<b>1'161'411</b>	<b>1'102'251</b>
Disponibilités et placements à court terme	120'108	92'528
Prêts et créances contre les employeurs affiliés	62'220	76'741
Prêts hypothécaires et prêts divers	2'078	2'820
Obligations de débiteurs suisses et étrangers	238'443	191'857
Actions de sociétés suisses et étrangères	370'601	361'819
Placements alternatifs	67'542	107'500
Immobilier suisse et étranger	300'418	268'986
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>3'750</b>	<b>1'992</b>
Actifs transitoires	3'750	1'992
<b>Total ACTIF</b>	<b>1'165'160</b>	<b>1'104'243</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Dettes</b>	<b>16'765</b>	<b>7'340</b>
Prestations de libre passage et pensions en suspens	15'411	5'742
Transferts de libre passage en suspens	344	507
Fonds de garantie LPP	197	259
Autres dettes	812	833
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>1'117</b>	<b>765</b>
Passifs transitoires	1'117	765
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)</b>	<b>1'695'499</b>	<b>1'673'171</b>
Capital de prévoyance des assurés	778'742	784'955
Capital de prévoyance des pensionnés	830'254	797'044
Provision technique pour longévité	2'889	0
Provision technique pour fluct. des risques décès et inval.	5'200	6'200
Provision technique pour mesures d'accompagnement	71'617	82'165
Provision technique pour "Solde de retraites - Février 2015"	4'236	0
Fonds de réserve des membres du Gouvernement	2'070	2'357
Fonds de réserve des membres de la Police cantonale	490	451
<b>Part de financement en répartition</b>	<b>- 707'486</b>	<b>- 724'661</b>
<b>Réserves de fluctuation</b>	<b>159'266</b>	<b>147'628</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	116'966	119'228
Réserve de fluctuation dans la répartition	42'300	28'400
<b>Excédent (+) / Découvert (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 / 2013	0	- 443'455
Résultat de l'exercice	0	31'171
Transition entre le 31.12.2013 / 01.01.2014	0	- 312'377
<b>Total PASSIF</b>	<b>1'165'160</b>	<b>1'104'243</b>

# COMPTE D'EXPLOITATION

(en milliers de CHF)	2014	2013*
<b>+ Cotisations et apports ordinaires</b>	<b>73'625</b>	<b>73'456</b>
Cotisations des salariés	31'601	31'297
Cotisations des employeurs	41'233	39'981
Primes uniques et rachats	731	2'116
Subsides du Fonds de garantie LPP	59	63
<b>+ Prestations d'entrée</b>	<b>17'294</b>	<b>15'326</b>
Apports de libre passage	16'653	14'944
Remboursements propriété du logement / divorce	641	382
<b>1) Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>90'919</b>	<b>88'782</b>
<b>- Prestations réglementaires</b>	<b>- 68'965</b>	<b>- 69'455</b>
Pensions de vieillesse	- 46'391	- 42'491
Pensions de survivants	- 7'650	- 7'283
Pensions d'invalidité	- 4'102	- 4'361
Pensions d'enfants	- 912	- 864
Autres prestations réglementaires	- 3'047	- 3'317
Prestations en capital à la retraite	- 6'827	- 11'139
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 36	0
<b>- Prestations de sortie</b>	<b>- 39'623</b>	<b>- 28'273</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 34'610	- 20'414
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	- 5'013	- 7'860
<b>2) Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>- 108'589</b>	<b>- 97'728</b>
<b>= Sous-total (1 et 2): cash-flow dans le domaine « assurance »</b>	<b>- 17'670</b>	<b>- 8'946</b>
<b>3) Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance et de provisions techniques</b>	<b>- 39'503</b>	<b>- 266'349</b>
Dissolution de capitaux de prévoyance des assurés	6'212	27'465
Constitution de capitaux de prévoyance des pensionnés	- 33'210	- 149'923
Constitution / Dissolution de provision technique pour longévité	- 2'889	36'711
Dissolution de prov. techn. pour fluct. des risques déc. / inval.	1'000	2'200
Dissolution de prov. pour chgt de taux technique et complément pour la longévité	0	54'900
Dissol. / Constit. de prov. pour mesures d'accompagnement	10'548	- 82'165
Constitution de prov. pour "Solde de retraites - Février 2015"	- 4'236	0
Dissolution des comptes de dépôts d'épargne	0	386
Dissol. du Fonds de réserve des membres du Gouvernement	286	267
Constitution du Fonds de réserve des membres de la Police cantonale	- 39	- 236
Modification de la part de financement en répartition	- 17'175	- 155'955
<b>4) Charges d'assurance</b>	<b>- 257</b>	<b>- 321</b>
Cotisations au Fonds de garantie LPP	- 257	- 321
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance (1 à 4)</b>	<b>- 57'430</b>	<b>- 275'616</b>
<b>5) Résultat net des placements</b>	<b>70'882</b>	<b>68'456</b>
Résultat sur disponibilités et placements à court terme	- 3'354	1'662
Résultat sur prêts et créances contre les employeurs affiliés	1'511	5
Résultat sur prêts hypothécaires et prêts divers	186	166
Résultat sur obligations de débiteurs suisses et étrangers	10'076	6'724
Résultat sur actions de sociétés suisses et étrangères	51'289	61'534
Résultat sur placements alternatifs	- 6'014	- 3'374
Résultat sur immobilier suisse et étranger	22'020	6'544
Frais de gestion de fortune	- 4'831	- 4'804
<b>6) Autres charges et produits divers</b>	<b>- 308</b>	<b>75'301</b>
Recapitalisation au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	- 275	74'000
Intérêts moratoires sur prestations de sortie	- 125	- 112
Produits divers	93	1'413
<b>7) Frais d'administration</b>	<b>- 1'506</b>	<b>- 1'719</b>
Frais d'administration	- 1'269	- 1'419
Honoraires de l'expert agréé et de l'organe de révision	- 218	- 267
Emoluments de l'Autorité de surveillance	- 20	- 32
<b>8) Modification des réserves de fluctuation</b>	<b>- 11'638</b>	<b>- 147'628</b>
Diminution / Augmentation de la réserve de fluctuation de valeurs	2'262	- 119'228
Augmentation de la réserve de fluctuation dans la répartition	- 13'900	- 28'400
<b>= Excédent de produits (+) / charges (-) (1 à 7)</b>	<b>0</b>	<b>- 281'206</b>

\* y c. retraitement au 01.01.2014

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Domicile	Fonction	Représentation
Jean-Marc Scherrer	Coeuve	président	1 / 3 jusqu'au 31.12.2014
Claude-Alain Chapatte *	Vicques	"	1 / 3 dès le 01.01.2015
Pascal Charmillot	Courtételle	vice-président	2
Monique Beuret	Courgenay	membre	2
Emmanuel Koller	Delémont	"	2
Jocelyn Saucy	Delémont	"	2 dès le 01.01.2015
Marc Chappuis	Courroux	"	2 jusqu'au 31.12.2014
Catherine Geiser	Courrendlin	"	2 jusqu'au 31.12.2014
Jean-Claude Lachat	Bassecourt	"	2 jusqu'au 31.12.2014
Christophe Maillard	Courtemaîche	membre	3 dès le 01.02.2015
Alphonse Poupon	Delémont	"	3 dès le 01.01.2014
Claude Rebetez	Porrentruy	"	3 dès le 01.02.2015
Clotilde Berdat	Courroux	"	3 jusqu'au 31.12.2014
Marcel Chaigat	Courrendlin	"	3 jusqu'au 31.12.2014
Jocelyne Ory	Rossemaison	"	3 jusqu'au 31.12.2014

\* est membre du Conseil depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011

- 1: Le président est nommé alternativement parmi les administrateurs représentant les employeurs et parmi ceux représentant les assurés
- 2: Désignés par le Gouvernement et représentant l'Etat et les employeurs affiliés
- 3: Elus par l'Assemblée des délégués et représentant les assurés

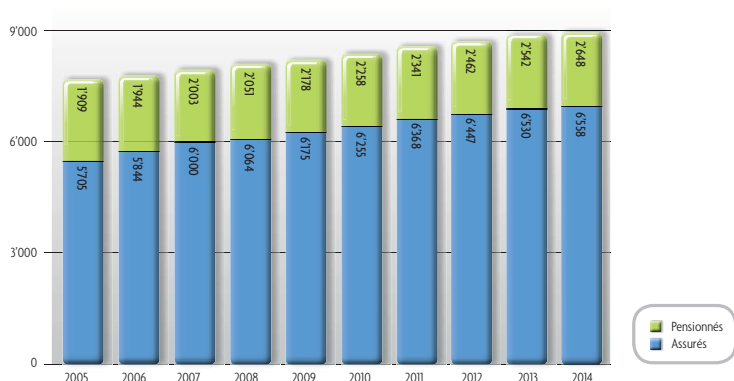
La durée du mandat d'administrateur correspond à la législature cantonale (art. 23 LCP). Un administrateur est rééligible deux fois.

La Caisse est valablement engagée, pour toutes les décisions formellement prises par le Conseil, par la signature collective à deux :

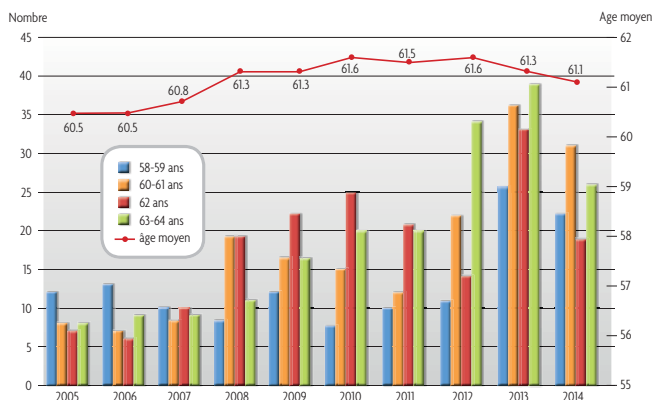
- a) du président ou d'un membre du Conseil et du directeur ;
- b) du président et d'un membre du Conseil.

## GRAPHIQUES

Evolution de l'effectif des membres de la CPJU



Nombre de retraites anticipées et âge moyen annuel



# PRÉVOYANCE

## Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère la prévoyance professionnelle de trois collectivités d'assurés. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le plan de prévoyance peut se résumer ainsi :

### a) Plan principal

Tant que l'assuré n'a pas atteint ses 22 ans révolus, il est couvert uniquement contre les risques d'invalidité et de décès. Dès 22 ans révolus, il est couvert également pour la retraite.

L'âge terme réglementaire est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. Cependant, si les rapports de service s'étendent au-delà de ces âges, l'affiliation perdure, au plus tard jusqu'à 70 ans. Une retraite anticipée est également possible dès 58 ans. Le régime de prévoyance est fondé sur la primauté des cotisations à partir de 2014 pour les prestations de retraite. Les cotisations-épargne (bonifications) ont été définies de telle sorte que la pension de retraite atteigne un niveau de 60 % du dernier traitement cotisant, compte tenu d'un intérêt rémunérateur annuel de 2 %.

S'agissant de la pension d'invalidité, elle est égale à 55 % du dernier traitement cotisant. Quant à la pension de conjoint survivant, elle est égale à 70 % du montant minimum entre la pension d'invalidité assurée et la pension de retraite assurée. La pension d'enfant est égale à 20 % de la pension d'invalidité assurée.

### b) Membres de la Police cantonale

L'âge terme des membres de la Police cantonale est fixé à 60 ans. Dans la mesure où ils ont l'obligation de partir à cet âge, ces assurés bénéficient d'une rente pont entre 60 ans et 62 ans (femmes) / 63 ans (hommes). Par ailleurs, considérant le fait que la période de cotisations de ces assurés est plus courte, une bonification supplémentaire annuelle de 2 % est prévue.

### c) Membres du Gouvernement

La prévoyance de ces assurés est régie par un décret propre, tant pour l'assurance vieillesse que pour les risques invalidité et décès.

## Financement, méthodes de financement

Les cotisations (exprimées en pourcent du traitement cotisant) sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et sont comprises dans les fourchettes suivantes :

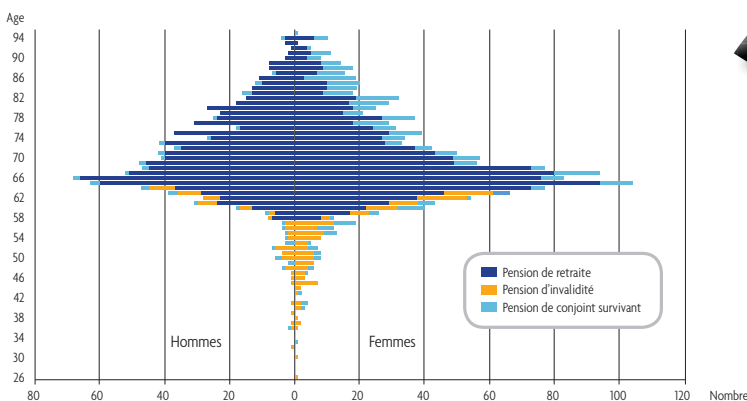
- Assurés de moins de 22 ans : 3 % (assuré 1.2%, employeur 1.8%);
- Catégorie a) : 16,1 - 28 % (assuré 8,8 - 10,4 %, employeur 7,3 - 17,6 %);
- Catégorie b) : les mêmes taux que la catégorie b, majorés de 3 % (assuré + 1,5 %, employeur + 1,5 %)

Par ailleurs, une cotisation extraordinaire est facturée à raison de 0,5 % pour les assurés et 0,5 % pour les employeurs. Ce financement additionnel a pour but d'améliorer la situation financière de la Caisse et de lui permettre de résorber son découvert technique dans les délais imposés par le droit fédéral, à savoir au plus tard en 2052.

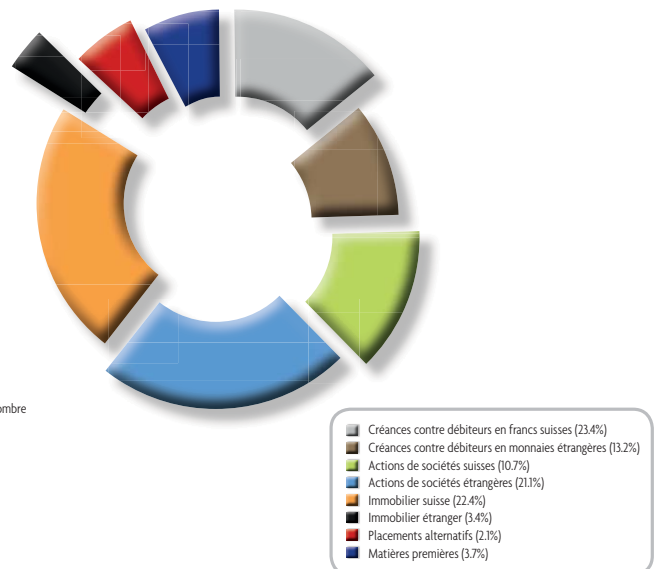
Quant à la collectivité des membres du Gouvernement, les prestations sont financées selon le principe de la répartition. La cotisation des ministres est identique à celle des assurés de la catégorie a), alors que l'Etat verse une cotisation quatre fois supérieure.

Quelle que soit la catégorie, le traitement assuré est égal aux 85% du traitement AVS réduits d'un montant de coordination correspondant aux  $\frac{2}{3}$  de la rente complète maximale de l'AVS (CHF 18'720.00 en 2014).

### Pyramides des âges - Pensionnés



### Répartition de la fortune par catégories de placements au 31.12.2014





# CAISSE DE PENSIONS

de la République et Canton du Jura

Rue Auguste-Cuenin 2

Case postale 1132

2900 Porrentruy

Téléphone 032 465 94 40

Fax 032 466 71 40

Courriel [admin@cpju.ch](mailto:admin@cpju.ch)